



Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Secteur Saumur-Loire-Développement AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 2019-049 AP du 17 octobre 2019, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé de procéder à une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur Saumur-Loire-Développement et sur l'abrogation des cartes communales de Cizay-la-Madeleine, Courchamps et Saint Macaire-du-Bois sur une durée de 32 jours : du lundi 18 novembre (9h00) au jeudi 19 décembre 2019 (17h00)

Dans ce cadre, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête de cinq commissaires-enquêteurs présidée par Monsieur Jean-Yves Hervé, accompagné de Madame Huguette Halligon, Monsieur Bernard Beaupere, Monsieur Raymond Lefevre et Monsieur Louis-Marie Muel.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'arrêt du PLUi sont consultables sur format papier et en version numérique au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, dans chacune des 30 communes concernées et dans les 6 communes déléguées aux jours ouvrables et non-fériés et aux heures d'ouvertures habituelles de celles-ci. Elles sont également consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération (<https://www.saumurvaldeloire.fr/infos-demarches/urbanisme-agglo>).

Les horaires d'ouverture des lieux d'enquête et les dates des permanences des commissaires-enquêteurs sont les suivants :

- Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Mal Leclerc à Saumur du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (17h00 le vendredi) – Permanences le lundi 18 novembre de 9h00 à 12h00 et le jeudi 19 décembre de 14h00 à 17h00
- Allonnes, 135 rue Albert Pottier, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – Permanences le mercredi 20 novembre de 14h00 à 17h00 et le jeudi 12 décembre de 9h00 à 12h00
- Antoigné, 4 rue des Ecoles, le lundi de 16h00 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h30 et le vendredi de 16h00 à 19h00 – Permanence le mercredi 27 novembre de 9h00 à 12h00
- Artannes-sur-Thouet, 220 rue Rougeville, le mardi et le jeudi de 14h15 à 18h00, le samedi de 9h30 à 12h00 – Permanence le jeudi 5 décembre de 14h00 à 17h00
- Bellevigne-les-Châteaux/Chacé, place du Collier, le lundi de 13h30 à 17h, le mardi et le mercredi de 8h30 à 12h, le jeudi et le vendredi de 13h30 à 17h00, le samedi de 10h00 à 12h00 – Permanence le jeudi 21 novembre de 14h00 à 17h00
- Bellevigne-les-Châteaux/Brézé, 13 rue du stade, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 17h00 – Permanence le mardi 17 décembre de 9h00 à 12h00
- Bellevigne-les-Châteaux/Saint-Cyr-en-bourg, 24 rue Sous-l'Ormeau, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mardi de 13h30 à 17h00 – Permanence le vendredi 13 décembre de 9h00 à 12h00
- Brains-sur-Allonnes, 1 place de la Mairie, du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 – Permanence le mercredi 20 novembre de 9h00 à 12h00
- Brossay, 19 rue de la Mairie, le mardi de 14h00 à 16h00, le mercredi de 14h00 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 – Permanence le mercredi 18 décembre de 14h00 à 17h00
- Cizay-la-Madeleine, 1 place de l'Eglise, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 – Permanence le vendredi 29 novembre de 9h00 à 12h00
- Courchamps, place de la Mairie, le mardi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h15 à 14h30, le vendredi de 14h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00 – Permanence le vendredi 29 novembre de 14h00 à 17h00
- Distré, 12 rue de l'Eglise, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et le samedi de 9h00 à 12h15 (fermeture les 2e et 4e samedi du mois) – Permanence le samedi 30 novembre de 9h00 à 12h00
- Epieds, 2 rue de la Touche, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 – Permanence le mercredi 18 décembre de 9h00 à 12h00

- Fontevraud-l'Abbaye, 1 place des Plantagenêts, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 - Permanence le mercredi 4 décembre de 9h00 à 12h00
- La Breille-les-Pins, 4 rue Saumuroise, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30, le samedi de 9h00 à 12h00 (fermeture les 2e et 4e samedi du mois)- Permanence le vendredi 13 décembre de 9h00 à 12h00
- Le Coudray-Macouard, 1 rue Pazillé, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h30 – Permanence le jeudi 5 décembre de 9h00 à 12h00
- Le Puy-Notre-Dame, 1 rue de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le lundi, mercredi et vendredi de 15h00 à 18h00 – Permanence le lundi 2 décembre de 9h00 à 12h00
- Montreuil-Bellay, rue de la Mairie, du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 – Permanences le lundi 2 décembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 13 décembre de 14h00 à 17h00
- Montsoreau, 24 place des Diligences, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 – Permanence le jeudi 28 novembre de 9h00 à 12h00
- Neuillé, place Saint-Médart, du lundi au samedi de 9h00 à 12h15 – Permanence le mercredi 27 novembre de 9h00 à 12h00
- Parnay, route de Saumur, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, le mercredi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30- Permanence le lundi 9 décembre de 9h00 à 12h00
- Rou-Marson, 3 place Robert Sébille, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 16h00 à 19h00 – Permanence le jeudi 21 novembre de 9h00 à 12h00
- Saint-Macaire-du-Bois, 10 rue de la mairie – L'humeau de Bray, le lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 – Permanence le lundi 16 décembre de 9h00 à 12h00
- Saint-Just-sur-Dive, 59 rue du Bellay, le lundi de 14h00 à 17h00, le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 – Permanence le vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00
- Saumur, rue Molière, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 – Permanence le mercredi 4 décembre de 14h00 à 17h00
- Saumur/Bagneux, rue du Dolmen, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 – Permanence le mardi 26 novembre de 9h00 à 12h00 et le vendredi 6 décembre de 14h00 à 17h00
- Saumur/Dampierre-sur-Loire, 493 route de Montsoreau, le mardi et le mercredi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h45 à 11h45 – Permanence le mercredi 11 décembre de 14h00 à 17h00
- Saumur/Saint-Hilaire-Saint-Florent, 9 Place de la Poterne, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 – Permanences le mardi 26 novembre de 14h00 à 17h00 et le vendredi 6 décembre de 9h00 à 12h00
- Saumur/ Saint-Lambert-des-Levées, avenue de la Croix de Guerre, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 – Permanence le mercredi 11 décembre de 9h00 à 12h00
- Souzay-Champigny, 52 rue des Ducs d'Anjou, le lundi de 14h00 à 18h30, le mardi de 9h00 à 12h00, le mercredi et le jeudi de 9h00 à 12h30, le vendredi de 14h00 à 18h00 – Permanence le vendredi 13 décembre de 14h00 à 17h00
- Turquant, rue de la Mairie, le lundi et le jeudi de 14h00 à 18h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00 – Permanence le lundi 9 décembre de 14h00 à 17h00
- Varennes-sur-Loire, 22 place du Jeu de Paume, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le samedi de 8h30 à 12h00 – Permanence le mercredi 4 décembre de 9h00 à 12h00
- Varrains, 2 rue de la Mairie, du lundi au samedi de 8h45 à 12h15 – Permanence le jeudi 21 novembre de 9h00 à 12h00
- Vaudelnay, 24 place des Deux Provinces, le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 11h00 – Permanence le vendredi 13 décembre de 9h00 à 12h00
- Verrie, place de l'Eglise, le lundi et le jeudi de 13h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 – Permanence le lundi 18 novembre de 14h00 à 17h00
- Villebernier, rue de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 – Permanence le mercredi 27 novembre de 14h00 à 17h00
- Vivy, 45 rue Nationale, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – Permanence le jeudi 12 décembre de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun peut prendre connaissance du dossier et formuler éventuellement ses observations :

- sur le registre numérique prévu à cet effet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1722>
- sur les registres papiers prévus à cet effet dans chaque lieu d'enquête mentionné ci-dessus,
- par courrier écrit au siège de l'enquête publique à la communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire, 11 rue du Maréchal Leclerc 49400 Saumur, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête,
- par message électronique à l'adresse suivante : enquetepuisld@agglo-saumur.fr sous l'objet « enquête plui » à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête
- lors des permanences des commissaires-enquêteurs.

Les observations reçues par courrier, par message électronique, ou inscrites dans les registres papiers seront ajoutées au fur et à mesure de la procédure au registre numérique. Pour les messages électroniques, la taille des pièces jointes ne pourra pas dépasser 8 Mo. Seules les observations ou propositions reçues pendant le temps strict de l'enquête seront recevables.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et dans chacune des mairies concernées pendant un an. Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public ou des conclusions de la commission d'enquête sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.